

Agen, vendredi 10 novembre 2017

DOSSIER DE PRESSE

Décision modificative 28 dossiers examinés

Réunis en session plénière pour la Décision modificative, les conseillers départementaux ajustent les décisions prises lors du vote du budget rectifié en juillet dernier.

Vingt-huit dossiers sont examinés par l'Assemblée départementale, parmi lesquels :

- la poursuite des actions engagées pour une **plus juste attribution des prestations sociales**, par l'amélioration de la prévention des indus comme de leur recouvrement et l'accompagnement global des personnes en difficulté
 - le bilan 2017 des travaux de **modernisation, d'entretien et de sécurisation des infrastructures routières**
 - l'**aménagement numérique** du territoire
 - la mise en place d'un **nouveau dispositif de soutien aux territoires** en partenariat avec la Région
 - l'organisation prochaine d'Etats généraux du sport pour définir, à l'instar des Etats généraux du tourisme, un **nouveau partenariat avec les associations sportives**
-

Pour une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle

Dans le cadre des travaux de la commission spéciale de refondation des politiques départementales, installée en 2015, l'ensemble des membres a reconnu la nécessité absolue d'optimiser encore davantage la gestion dans les politiques départementales, notamment dans le domaine de l'aide sociale. Ce vœu a également été partagé par l'assemblée départementale dans son entier.

De là est née l'idée de créer un groupe de travail pour « une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle », sous la présidence de Pierre Costes. En répondant à l'enjeu de rationalisation de la gestion des prestations individuelles d'aide sociale, **ce groupe de travail a pour finalité d'assurer l'équité de traitement de l'ensemble des demandes d'aide dans le respect du juste droit et de confirmer la gestion rigoureuse de Département dans l'attribution des prestations sociales.**

L'équipe dédiée aux fonctions de contrôle, tant pour les prestations individuelles (dont les trois allocations individuelles de solidarité : APA, PCH et RSA) que pour les établissements sociaux et médico-sociaux a déjà mis en place de nouvelles procédures pour répondre à ces enjeux. Instauration de règles et de pratiques plus cohérentes (limitation des relances, plan de contrôle annuel), information renforcée auprès des bénéficiaires sur leurs droits et leurs devoirs (accompagnement global des bénéficiaires de prestations d'aide sociale), tout en préservant la dignité de la personne, sont ainsi au cœur du groupe de travail.

Certaines des mesures engagées ont déjà produit des effets immédiats, notamment en matière de mobilisation des recettes liées aux recours sur succession ou de contrôle des établissements. Aussi, les premiers résultats budgétaires pourront être évalués d'ici la fin d'année.

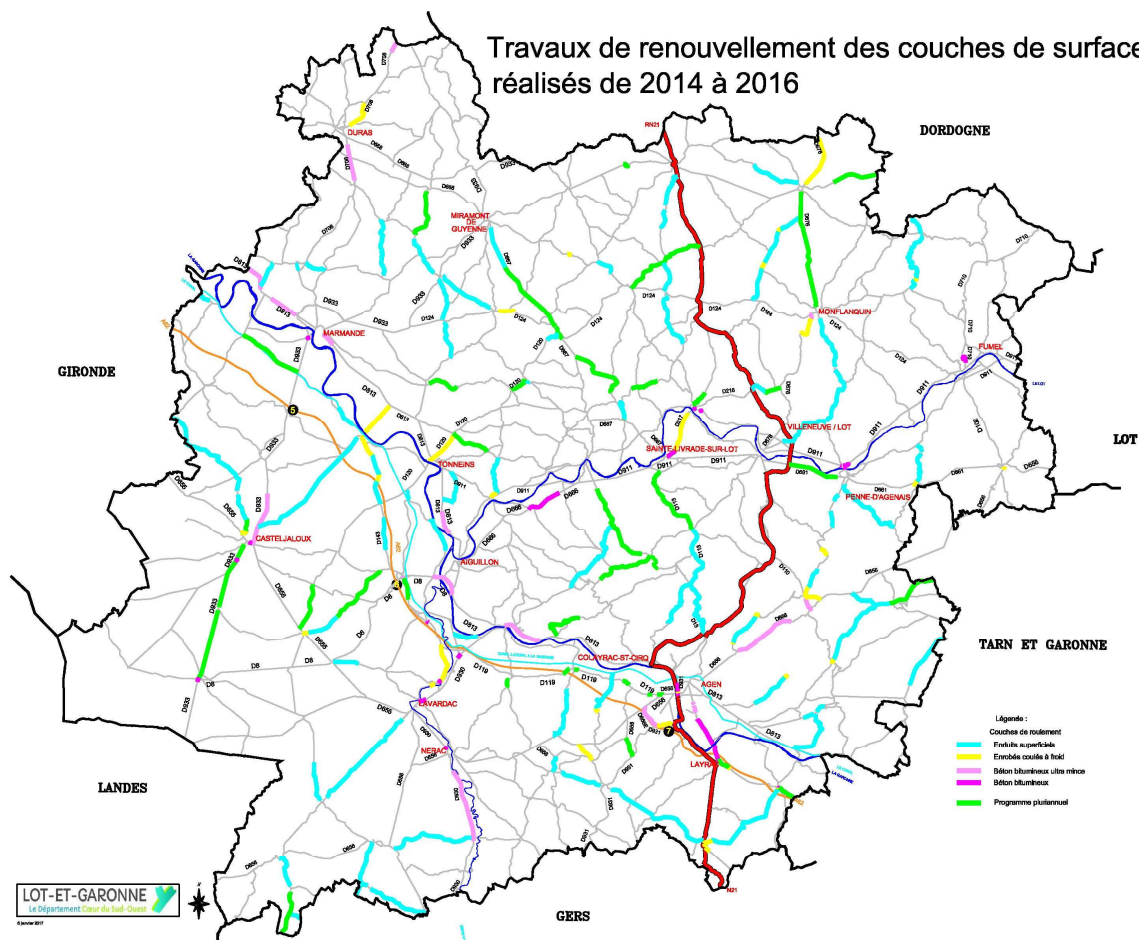
Bilan des travaux d'entretien, de modernisation et de sécurisation du réseau routier : 17,7 M€ investis en 2017

Afin d'entretenir, de moderniser et de sécuriser les infrastructures routières, le Département a consacré cette année un budget de 17,7 M€ (section d'investissement), qui se décompose comme suit :

- 10,8 M€ pour l'exploitation et la maintenance routières
- 3,9 M€ pour la modernisation des routes et des ponts, mais également pour les opérations de traverses d'agglomération
- 1 M€ pour les réseaux fluvial et cyclable
- 2 M€ pour les interventions sur les réseaux des partenaires

Parmi ces chantiers, on compte entre autres :

- 7,9 M€ consacrés au renouvellement des couches de roulement, permettant de traiter un total de 225 km de linéaire (194 km en interventions de surface et 31 km en interventions plus lourdes)
- 2,1 M€ pour des opérations nouvelles (carrefour giratoire à Fauillet, tourne-à-gauche au lieu-dit Coussan à Marmande, aménagement de l'entrée sud de Cuzorn...)
- 700 000 € pour la rénovation et la modernisation des ouvrages d'art (le Département gère 800 ponts et 200 murs de soutènement)
- 1,1 M€ pour les équipements et la signalisation de la route (marquage, panneaux, glissières...)
- 700 000 € pour le renouvellement des outils de travail (pelle, camion, broyeur...)



L'aménagement numérique du territoire : les premiers chantiers lancés dans quelques semaines !

Couvrir les zones rurales en services numériques fixes et mobiles est un objectif majeur de la lutte contre les fractures territoriales portée par le Département et le syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Ainsi, améliorer les réseaux Internet existants, développer les réseaux à très haut débit par le déploiement de la fibre optique et généraliser la couverture de la téléphonie mobile constituent les principaux axes d'action du Département, qui œuvre dans le même temps au développement des usages.

A quelques semaines des premiers chantiers de déploiement de la fibre optique, il convient de rappeler l'ampleur du programme d'investissement Très haut débit. Un chantier sans précédent, avec 130 millions d'euros sur 10 ans et, par conséquent, de fortes retombées économiques localement.

Il convient d'abord de rappeler qu'en matière de déploiement de la fibre optique, le territoire national a été scindé en deux. En Lot-et-Garonne cela se traduit ainsi :

- **les zones AMII, zones denses et donc jugées « rentables » par les opérateurs privés**, couverte par Orange. Il existe 3 zones AMII regroupant 14 communes : Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Bajamont, Boé, Bon-Encontre, Colayrac-St-Cirq, Foulayronnes, Layrac, Le Passage, St-Hilaire-de-Lusignan, Sauvagnas, St-Caprais-de-Lerm et Lafox.

A terme, 36 000 foyers (= 36 000 prises) seront raccordés sur ces 14 communes.

- **les zones couvertes par le syndicat Lot-et-Garonne Numérique**, soit les 305 autres communes. Sans intervention publique, et en particulier celle du Département dont c'est la compétence confortée d'ailleurs par la loi NOTRe, toutes ces communes hors zone urbaine auraient été laissées à l'écart de ce saut technologique majeur, comparable à l'arrivée des réseaux d'eau ou d'électricité en leur temps. Ce programme représente un investissement sans précédent avec 130 millions d'euros sur 10 ans et, par conséquent, de fortes retombées économiques localement.

A terme, 128 000 foyers (= 128 000 prises) seront raccordés sur ces 305 communes.

Par souci d'équité territoriale, le déploiement de la fibre optique en milieu rural par le syndicat se fera au même rythme que les opérateurs privés en zone AMII. L'objectif du syndicat est simple : raccorder un foyer rural au même rythme qu'un foyer urbain.

Planification du déploiement par le syndicat Lot-et-Garonne Numérique

Afin de planifier le déploiement de la fibre sur le département, le syndicat a fait le choix de la concertation. Ainsi, au terme de 10 mois d'échanges, les communautés de communes et les agglomérations ont arrêté le programme pluriannuel de déploiement sur leurs territoires.

Etant donné l'ampleur du chantier, le déploiement est programmé sur plusieurs années et se fera par secteur dénommé « plaque ». Chaque plaque représente de 900 à 1 400 prises à fibrer et autant de clients potentiels pour les fournisseurs d'accès Internet (FAI). Chaque plaque est l'unité de base de construction du réseau fibre optique. Son dimensionnement (taille critique) permet d'optimiser les coûts de construction pour un modèle économique viable. Pour des raisons techniques, elle n'épouse pas forcément les frontières administratives des communes.

Le plan de déploiement conçu à l'échelle du département, au même rythme dans les zones rurales que dans les zones urbaines, permet de parvenir à un coût moyen unique pour chaque prise installée. En Lot-et-Garonne, grâce à un effort financier du Département et de la Région majeur, **le coût résiduel pour les intercommunalités est donc de 45 € par prise** (la moyenne nationale s'établit aux alentours de 400 € et si les intercommunalités avaient dû intervenir seules, le coût de construction à leur charge aurait été d'environ 2 000 € par prise). Autant dire que, sans l'intervention du syndicat, 80 % des communes rurales auraient été privées de Très Haut Débit.

Les modalités de ce programme de financement solidaire s'appliquent sur tout le département de manière équitable, dans la mesure où le déploiement a débouché sur un consensus. Le syndicat a toutefois défini un programme complémentaire, qui donne la possibilité aux intercommunalités qui le souhaiteraient de s'affranchir du programme solidaire, en s'acquittant d'un coût résiduel plus élevé.

Le marché de conception et de réalisation du réseau départemental

En avril dernier, après une année lourde de procédure de marché public, le syndicat Lot-et-Garonne numérique a signé le marché de conception et de réalisation du réseau départemental fibre optique avec le groupement d'entreprises INEO Infracom, SAFEGE et SPIE.

L'attribution de ce marché a marqué le lancement du déploiement du Très haut débit.

D'une durée de 4 ans, le marché couvre la période avril 2017 - avril 2020, soit la première phase d'investissement qui vise à rendre raccordables **37 000 foyers et entreprises** de Lot-et-Garonne. Cela représente la pose de plus de **2 000 kilomètres de réseaux** et d'une **centaine d'armoires de rue** au cours des quatre ans à venir.

Pour information, 36 000 prises seront installées dans le même temps dans les zones AMII, répondant bien à l'objectif d'installation d'une prise en milieu urbain pour une prise en milieu rural. Avec les interventions privées et publiques, près de la moitié des foyers lot-et-garonnais seront donc raccordés d'ici 4 ans à la fibre.

Etat d'avancement et planification des travaux

Depuis l'obtention du marché, le groupement d'entreprises INEO Infracom, SAFEGE et SPIE réalise un travail de terrain pour :

- inventorer l'ensemble des logements à raccorder, grâce à un relevé des boîtes aux lettres,
- identifier les diverses possibilités de raccordement de chaque habitation et entreprise,
- vérifier le bon état de chaque poteau électrique ou de chaque fourreau existant afin de procéder, si nécessaire, à des réparations ou à l'installation de nouvelles infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre,
- et à définir, en étroite concertation avec les communes, les zones d'implantation des locaux techniques (centraux optiques et armoires de rue).

La fin de ce travail d'études terrain, prévue pour fin novembre 2017, marquera le début des travaux et la pose des premières armoires de rue.

Cette phase marque également le début du travail à réaliser avec les petites et moyennes entreprises locales du BTP, qui feront de la sous-traitance pour le titulaire du marché de conception et de réalisation, afin de mettre à niveau ou de construire les infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre.

La société titulaire du marché estime qu'il faudra **400 000 heures de travail, sur les 4 ans, soit près de 150 personnes employées par an** pour mener à bien le projet de déploiement dont :

- 5 % pour le pilotage du projet,
- 44 % pour le génie civil et les travaux d'infrastructures,
- 51 % pour la pose et le raccordement des câbles.

En étroite concertation avec le titulaire du marché et afin de répondre aux besoins importants de main d'œuvre spécialisée, une formation spécifique vient d'être mise en place au Lycée technique de Foulayronnes.

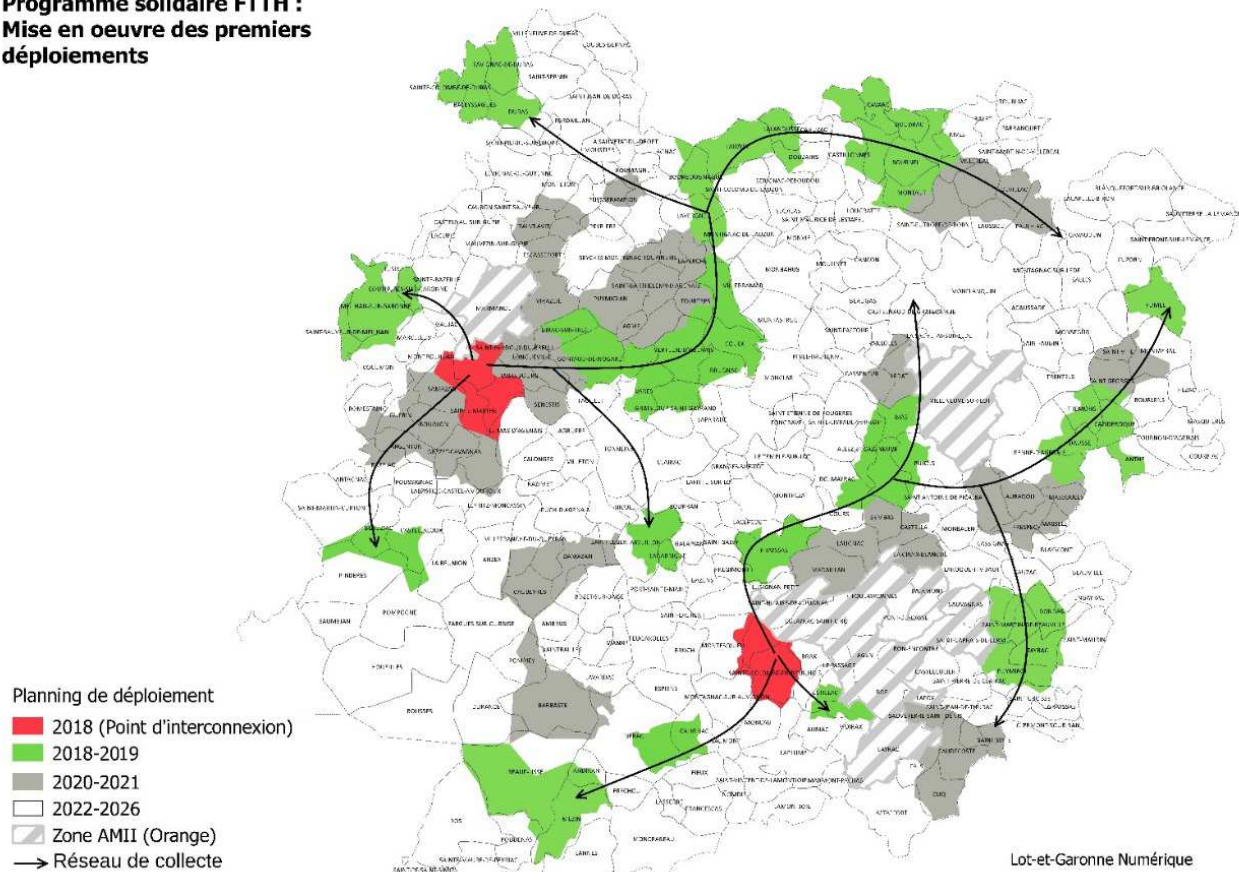
Les travaux de déploiements, démarrés fin 2017, se dérouleront plaque par plaque et se poursuivront sur les années suivantes. 12 000 foyers seront branchés en 2018, 12 000 autres foyers en 2019.

Les premiers chantiers auront lieu sur les plaques « Samazan - Fourques-sur-Garonne » et « Sainte-Colombe-en-Bruilhois - Sérignac » qui constituent des points de raccordement nationaux au réseau national de fibre

C'est à partir ces deux points que le syndicat va pouvoir se raccorder aux réseaux fibre optique nationaux, gérés par « les grands » fournisseurs d'accès Internet, via les points de concentration appelés GIX (Global Internet eXchange). En Lot-et-Garonne, il existe deux réseaux de cette nature : un réseau posé le long de l'autoroute A 62 et un autre le long du canal latéral à la Garonne.

Suivant les recommandations de l'exploitant Axione - filiale de Bouygues Télécom, cette société exploite le réseau pour le compte de la Société publique locale « Nouvelle-Aquitaine THD » -, le syndicat a retenu la solution de raccordement via le réseau posé le long du canal latéral à la Garonne, pour des raisons de coût et de contrats déjà conclus. « Samazan - Fourques-sur-Garonne » et « Sainte-Colombe-en-Bruilhois - Sérignac » constitueront donc les deux points de raccordement du réseau de Lot-et-Garonne au réseau national.

**Programme solidaire FTTH :
Mise en oeuvre des premiers
déploiements**



Une commercialisation des premières offres courant 2018

Une fois les travaux de pose d'armoire et de pose de fibre achevés, la SPL Nouvelle-Aquitaine THD (à laquelle le syndicat adhère) pourra commercialiser auprès des fournisseurs d'accès les offres fibre optique. Les clients devront s'adresser aux fournisseurs d'accès pour souscrire un abonnement. Tous les fournisseurs d'accès ne commercialiseront pas les offres fibre dès le début de la vie du réseau. Bouygues Télécom devrait être présent et des discussions sont en cours avec Free. D'autres fournisseurs d'accès moins connus seront également présents.

La SPL Nouvelle-Aquitaine THD assurera le branchement dans chaque logement, dès lors que ce dernier aura souscrit à une offre.

Il faut savoir qu'il y a une période de 3 mois de latence entre le branchement et la possibilité de souscrire à une offre. Cette période est imposée par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), de manière à ce que d'autres opérateurs que celui de l'exploitant du réseau puissent se positionner et développer leurs offres d'abonnement.

Un nouveau dispositif de soutien aux territoires en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine

La suppression de la clause générale de compétence au bénéfice des Départements et la nouvelle répartition des attributions entre collectivités instaurées par les lois MAPTAM et NOTRe a conduit le Département à revoir en profondeur l'architecture de ses interventions.

Dans ce contexte, le Département s'est engagé, aux côtés de la Région, dans l'élaboration d'un contrat dit Convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC), permettant à la collectivité départementale de poursuivre son action en matière de solidarités territoriales, soutenue financièrement par d'autres partenaires publics.

En effet, en l'absence d'une CTEC, aucun projet ou structure ne pourrait faire l'objet d'un cofinancement de plusieurs collectivités, ce qui est fortement dommageable pour la bonne réalisation de nombreux projets. Avec la signature d'une CTEC, ce frein est donc levé et le cofinancement par la Région et le Département ou le Département et une commune ou une intercommunalité redevient possible.

La réalisation de cette CTEC permet au Département de s'inscrire dans une démarche de territorialisation de ses interventions, qui repose sur une nécessaire contractualisation avec les territoires. Il s'agit d'optimiser les interventions départementales à l'échelle des territoires et de cibler davantage les aides en fonction des besoins locaux. Le règlement d'intervention du Département s'appuie ainsi sur les affirmations suivantes :

- le Département est un acteur majeur des solidarités territoriales,
- il favorisera les logiques de projet par rapport aux logiques de guichet,
- il souhaite donner à chaque collectivité une visibilité sur plusieurs années,
- il interviendra prioritairement sur des projets communaux et intercommunaux structurants pour le territoire et correspondant à la fois aux priorités du terrain et à celles du Département,
- il réaffirme sa place centrale en matière d'aménagement harmonieux du territoire, conjuguée avec sa compétence obligatoire d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics, et avec son rôle de chef de file de la solidarité territoriale,
- il se situe comme échelon indispensable entre la Région et les intercommunalités qui prennent une importance plus grande avec la loi NOTRe,
- il souhaite rester la structure privilégiée d'appui aux communes et à leurs projets.

Cette contractualisation s'appuiera sur un engagement budgétaire pluriannuel (3 ans) qui sera partagé en trois enveloppes distinctes :

- priorités locales
- priorités partagées
- priorités départementales.

Le président du Département, Pierre Camani, ira ainsi, dès la semaine prochaine, à la rencontre de tous les élus du département pour leur exposer cette nouvelle stratégie partenariale et écouter leurs préoccupations.

- lundi 13 novembre à 19 h 00 à Pujols
 - mardi 14 novembre à 19 h 00 à Pont du Casse
 - mercredi 15 novembre à 19 h 00 à Saint-Pardoux-du-Breuil
 - jeudi 16 novembre à 19 h 00 à Lavardac.
-

Vers des Etats généraux du Sport pour une nouvelle politique départementale

Avec 84 000 licenciés dans 1 100 clubs, près d'un Lot-et-Garonnais sur quatre pratique régulièrement une activité sportive. Le sport lot-et-garonnais constitue par conséquent une force vive, un remarquable contributeur de l'animation de nos territoires et un liant social incontestable. Fort de ce constat, le Département a toujours fait preuve de volontarisme en accompagnant les structures sportives.

Contraint par la Chambre régionale des Comptes de revoir l'enveloppe globale à la baisse en juillet dernier, le Département a choisi de continuer à soutenir financièrement le monde sportif, en opérant toutefois un redimensionnement de l'enveloppe globale. Il convient de noter à cet égard que, face aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les Départements, un grand nombre d'entre eux ont totalement renoncé à poursuivre leurs aides au monde sportif, qui relèvent d'une compétence facultative. Ce n'est pas le cas du Lot-et-Garonne (dont la CRC notait d'ailleurs que son ratio d'aides aux clubs était de 20% supérieur à la moyenne des autres Départements comparables). Dans ce contexte, le budget départemental alloué au sport a été revu à la baisse de 30 % pour l'ensemble des régimes d'aide, à l'exception de celui concernant le soutien à l'emploi sportif.

En effet, le soutien à l'emploi sportif est préservé en l'état et permet aujourd'hui à 45 clubs et 15 comités départementaux de pérenniser autant d'emplois d'éducateurs. Par ailleurs, le Département continue d'accompagner le même volume de structures, soit 600 clubs et 40 comités sportifs départementaux.

Cette nouvelle donne est également l'occasion de revoir en profondeur l'accompagnement du Département en matière sportive. Dans un esprit constructif, le Département et le Comité départemental olympique et sportif ont ainsi validé le principe d'une réflexion concertée visant à refondre les aides en faveur du sport, pour un soutien toujours aussi efficient demain. Cet objectif se traduit dans un premier temps par un ajustement transitoire des régimes d'aide en 2018 impliquant:

- le gel de l'enveloppe alloué au sport en fonctionnement et en investissement (1,65 M€)
- le gel du volume d'aide pour les emplois sportifs des clubs et des comités (270 000 €)
- la reconduction des subventions accordées en 2017 pour le fonctionnement des clubs, des comités et des clubs élite
- le rétablissement d'aides aux associations de sport scolaire que sont l'USEP (Union sportive de l'enseignement primaire) et l'UGSEL (Union générale du sport de l'enseignement libre),
- le rétablissement d'aides en faveur des jeunes sportifs de haut niveau et des manifestations sportives, dans la limite d'un accompagnement des événements nationaux (forfait de 2 000 €) et internationaux (forfait de 4 000 €).

Dans un second temps, une large concertation sera menée en 2018 avec le mouvement sportif lot-et-garonnais. Ces Etats généraux du Sport ont pour ambition de proposer une évolution pérenne, voire une rénovation des aides départementales, afin de les concilier avec les aspirations et les attentes des acteurs du sport.

Un mot enfin sur la seule compétence obligatoire imposée par la loi en matière sportive : le développement des sports de nature. En ce sens, le département est depuis longtemps engagé dans la valorisation et l'entretien des chemins de randonnée, atouts indispensables pour l'attractivité de notre territoire et du développement touristique. Pour prolonger et renforcer cette action, le Département a récemment installé une commission Départementale des espaces, sites et Itinéraires. Sa mission est principalement d'identifier, de développer et de valoriser l'ensemble des espaces, sites et itinéraires propices à une pratique pleine des sports de nature. Son action devrait contribuer ainsi à valoriser l'identité de notre territoire.